

Laurent PERCEROU

ÉVÊQUE DE NANTES

à la **CELLULE SAINT IRÉNÉE**

dont les membres sont :

Mme Corinne Dupont, M. Olivier Le Rendu, M. Wilfrid Martineau, M. Emmanuel Mériaux,
Mme Christine Naline, M. Pierre Poitou et Sœur Suzanne Yeboua

LETRE DE MISSION

« Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en eux, et moi en toi. Qu'ils soient un en nous, eux aussi, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. »¹ Jean 17, 21

« Tous les fidèles, et en premier les Évêques, s'efforceront de leur mieux, dans le respect de la justice, d'éviter autant que possible les litiges au sein du peuple de Dieu, et de les régler au plus tôt de manière pacifique. »²

Afin de favoriser toujours davantage la communion en notre Église diocésaine et pour un meilleur service de sa mission, après avoir recueilli l'avis du conseil épiscopal, je vous envoie en mission au sein de la *Cellule Saint Irénée*.

Vous veillerez à honorer

Les trois missions distinctes et complémentaires de la Cellule, à savoir :

- a) **La sensibilisation et la formation aux relations interpersonnelles apaisées** largement ouverte, et sur volontariat.

- b) **L'accompagnement et la prévention, à la demande des intéressés :**
 - > Supervisions (et/ou évaluation des pratiques).
 - A titre d'exemple, lors de changement d'organisation : la Cellule peut proposer ses services, pour faire le point après la prise de fonction d'une nouvelle mission pour un nouveau curé, pour l'entrée en responsabilité d'un jeune prêtre, d'un prêtre *fidei donum* ou d'un LEME ...
 - > Une modalité possible : actions de 'co-développement' entre pairs (groupes de parole)
 - > Une orientation vers le professionnel compétent.

¹ Jean 17, 21

² Canon 1446, § 1, Code de Droit Canonique.

c) La résolution et la conciliation

Dans des situations particulières de mal-être ou de crise grave, lorsque les modes habituels de résolution de conflit ou de blocage n'ont pas abouti (tensions, difficultés relationnelles persistantes, incommunicabilité, conflits de personnes ou liés à l'autorité...).

Dans ces cas, la *Cellule Saint Irénée* intervient auprès **des** parties, pour tenter de parvenir à un accord ou une conciliation, au moyen d'entretiens confidentiels visant une résolution amiable des différends, ou orienter vers un professionnel compétent si nécessaire.

Les bénéficiaires de la Cellule Saint Irénée

Ce service d'écoute est un service gratuit et anonyme à disposition de toute personne en responsabilité de service pastoral dans l'Église diocésaine, qu'elle soit clerc, religieux, LEME, laïc bénévole ou salarié, de l'ANAP, de l'Association Diocésaine, de paroisse ou de mouvement ; intervenant en diocèse, paroisse, mouvement ou service d'Église.

La Cellule Saint Irénée est composée de

Mme Corinne Dupont, M. Olivier le Rendu, M. Wilfrid Martineau, M. Emmanuel Mériaux, Mme Christine Naline, M. Pierre Poitou et Sœur Suzanne Yeboua.

Elle se rencontrera autant que nécessaire pour organiser, relire, ajuster les propositions en fonction des retours d'expériences.

Les modalités des entretiens

- Les entretiens sont menés dans la mesure du possible en binôme homme/femme par les membres de la Cellule.
- La durée de l'accompagnement sera négociée avec la personne demandeuse.
- Le processus prend fin dans les cas listés ci-dessous :
 - o Le constat d'un accord entre les parties.
 - o La volonté manifeste et irrévocable d'une au moins des parties.
 - o Par la décision de la Cellule, communiquée aux parties.

La saisine de la Cellule peut se faire par

- Toute personne en responsabilité pastorale sur le diocèse qui vit une situation de conflit, tension.
- Sur demande et/ou proposition directe de l'évêque, des vicaires généraux, de la déléguée générale, des doyens, de la directrice de l'ANAP ou de la responsable RH de l'AD.

La demande se fera en écrivant à la Cellule Saint Irénée : saint-irenee@diocese44.fr
ou par téléphone au 07 61 22 04 62.

La Cellule veillera autant que nécessaire à être en articulation avec

Les vicaires généraux, la déléguée générale, les délégués épiscopaux, les doyens, le responsable de l'accompagnement des prêtres, le référent de l'accompagnement des prêtres *fidei donum*, le responsable de l'accompagnement des diacres permanents, la Mission Saint Clair, la directrice de l'ANAP et la responsable RH des salariés de l'Association Diocésaine de Nantes.

La confidentialité

La Cellule est un service d'écoute, où la parole est libre dans une absolue confidentialité. Les parties s'y engagent lors de chaque rencontre.

En cas de révélation de délits, crimes, violences ou d'agressions à caractère sexuel ou pas, les membres de la cellule pourront être amenés à déroger à la confidentialité en signalant les faits aux instances idoines.

Dans tous les cas, il est nécessaire de rédiger un relevé d'incident afin qu'il y ait une trace écrite archivée au secrétariat de l'évêque.

Les conditions d'exercice de la mission

- Le lieu : les entretiens se déroulent dans un bureau confidentiel au 7 rue du Cardinal Richard à Nantes ou délocalisé (sur place, selon les besoins) en respectant la confidentialité.
- Cette mission est bénévole.
- La prise en charge des frais : une évaluation de budget (intervenant en formation) et d'indemnisation de déplacement doit être établie.
- Pendant votre activité, vous êtes couverts par l'assurance-responsabilité du diocèse.
- Un temps de supervision régulier devra être organisé selon vos besoins.

Rendre compte

La déléguée générale, Madame Françoise Coquereau, sera votre interlocutrice en tant que référente de la *Cellule Saint Irénée*. Vous pourrez la solliciter autant que de besoins.

Avec l'accord des parties un retour pourra être fait.

Je vous demanderai de me présenter l'action de la *Cellule Saint Irénée*, une fois par an, sous la forme d'un Rapport d'activité, retraçant le nombre et la nature des interventions réalisées.

Durée de la mission

Votre mission commencera à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée de 3 ans renouvelable.

En vous remerciant de cette collaboration pour le service de l'Évangile et de l'Église diocésaine, je vous assure de toute ma confiance et de ma prière pour votre mission.

M. Antoine Plateaux d
Chancelier



Fait à Nantes, le 12 février 2026

Mgr Laurent Percerou
Évêque de Nantes